



Concevoir un jardin vivrier à des fins de bien-être (module 1)

Parcours : Mettre en place un jardin vivrier au sein d'un établissement médico-social

**En
formation continue**

Dates

5 jours (voir calendrier en ligne)

Horaires

8h30-12h & 13h30-17h00
Soit 35 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

A partir de 21€/h/stagiaire.
Pour plus d'informations, nous
contacter

Intervenants pédagogiques :

Katia FRISCIA
Philippe WALCH

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr

Au sein d'un établissement médico-social, le jardin vivrier est destiné aux usagers de l'établissement à des fins de détente, de relaxation et de cohésion d'équipe.

La formation « Concevoir un jardin vivrier à des fins de bien-être » constitue le module 1 du parcours « Mettre en place un jardin vivrier au sein d'un établissement médico-social ».

Objectifs pédagogiques - « Etre capable de... »

- ◆ Identifier les critères essentiels de base pour la conception des jardins vivriers.
- ◆ Définir les spécificités de l'installation d'un jardin vivrier en Etablissement médico-social.
- ◆ Intégrer des activités de bien-être au projet de jardin.

Public concerné et modes de financement

Chefs de projet (cadre de santé, médecin, infirmier), animateur, jardinier au sein d'un établissement de santé, jardinier paysagiste, paysagiste concepteur ou amateur éclairé.

Mode de financement : CPF (Compte Personnel de Formation) si suivi de tout le parcours (2 modules de 5 jours), nous consulter pour les autres possibilités de financement.

Prérequis et conditions d'inscription

Aucun pré-requis n'est exigé pour cette formation.

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

Jour 1 :

Qu'est ce qu'un jardin vivrier ? de santé, des sens, comestible...
Introduction à l'Histoire des jardins
Introduction du concept de Jardin Thérapeutique, des bienfaits pour le bien-être - Stress & Emotions - Phyto-résonnance
Effets bénéfiques à l'exposition à la nature - Biophilie et Santé

Jour 2 :

Présentation de plusieurs exemples de jardins—Les différents ateliers d'hortithérapie
Visite d'EHPAD et d'un jardin réalisé par un professionnel

Jour 3 :

Définir une palette végétale, locale, écologique, avec peu d'entretien, sans risque sanitaire, avec intérêt lié aux 5 sens
Atelier de reconnaissance des végétaux

Jours 4 et 5 :

Concevoir un jardin vivrier au sein d'un établissement médico social : méthodologie, besoins, étude des usagers, schéma d'intention, dimensionnement, plans, coupes, croquis, palette végétale, note explicative

Modalités pédagogiques

Groupe de 12 participants.
Apports théoriques (remise d'un livret)
Visite sur site et en EHPAD, échanges d'expérience et travaux de groupe.

Méthodes d'évaluation

Situation pratique et technique à effectuer dans le respect des consignes de la réalisation des tâches.

Validation de la formation

Les 2 modules de formation constituent 1 bloc de compétence validé par une évaluation.
La réussite à un bloc de compétence donne lieu à une attestation de capacité.
Cela permet de valider une unité capitalisable du diplôme BP Aménagements Paysagers de niveau 4 (Fiche RNCP n°38314 - 01/01/2029), valable à vie.
Pour l'acquisition de la totalité du diplôme, 6 autres unités capitalisables restent à valider.

Contacts : 0490608090

Katia FRISCIA Poste 435
katia.frischia@educagri.fr

Mise à jour :
Septembre 26

